

MAUVEZIN-SUR-GUPIE

RECENSEMENT DE VOS BACS DÉCHETS

DÉCEMBRE 2023 - JANVIER 2024



Val de Garonne Agglomération a missionné des ambassadeurs de la réduction des déchets qui viendront à votre rencontre, notamment pour :

- s'assurer que vos bacs soient bien rattachés à votre adresse,
- vérifier avec vous si le volume de vos bacs est adapté à vos besoins,
- vous accompagner dans la réduction des déchets et répondre à vos questions.

Le recensement des bacs est une étape indispensable et obligatoire dans le déploiement de la TEOMi (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative). Ce nouveau mode de calcul vous permettra d'agir concrètement sur le montant à payer, via une part variable déterminée en fonction de la taille de votre bac gris et du nombre de fois où vous le sortez pour la collecte.

Rendez-vous sur vg-agglo.com
pour en savoir plus !

« Chers Mauveziennes, Chers Mauveziens,

Réduire nos déchets, est une longue histoire qui devient maintenant réalité, aussi bien du côté environnement que du côté budgétaire pour Val de Garonne Agglomération et pour nous, les ménages. C'est avec vous-même, que ce travail ne peut que bien avancer pour mettre en place la tarification incitative.

Les services de l'Agglo viendront à votre porte pour vous accompagner dans ce changement. Je vous remercie de réserver le meilleur accueil à l'ambassadeur lors de sa visite. Un échange relativement court, permettra une discussion (questions, réponses) fructueuse à cette action vertueuse.

Sachant compter sur votre compréhension et coopération.

Très cordialement.



Daniel BORDENEUVE
Maire de Mauvezin-sur-Gupie

